



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



Province du Québec

Municipalité de Venise-en-Québec

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en- Québec tenue au Centre culturel de Venise-en-Québec, mardi 18 novembre 2025 à 19 h 00 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À cette assemblée sont présents les conseillères Nathalie Dumas, Martine Gamache, Marie- Eve St-Arnaud, les conseillers Sylvain Archambault, Robert Lafleche ainsi que François Leduc formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mélanie Ménard.

Magali Filocco, directrice générale et greffière-trésorière assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

La mairesse, Mélanie Ménard ne participe pas au vote sauf dans le cas où elle se manifeste

ORDRE DU JOUR

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 novembre 2025

3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2025

4 DIRECTION GÉNÉRALE

4.1 Motion de remerciements au conseil municipal - 2021-2025

4.2 Calendrier des séances ordinaires 2026

4.3 Nomination - Maires suppléants

4.4 Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail

4.5 Projet du gouvernement fédéral : Examen du mandat de la Société canadienne des postes

4.6 Municipalité de Saint-Édouard : dénonciation des déversements et dépôts illégaux de contaminants sur les terres agricoles et demande d'intervention immédiate du ministère de l'Environnement - Demande d'appui

4.7 Nomination des membres des divers comités municipaux

4.8 Attribution des secteurs d'activités des élu(e)s municipaux

4.9 Dépôt - Déclarations des intérêts pécuniaires 2025 des membres du Conseil

4.10 Nomination de la directrice générale à titre de responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels et désignation de la mairesse comme substitut

4.11 Autorisation de signature - Procuration et lettre d'intention d'utiliser le lot 6 387 303 à des fins de conservation

4.12 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles - PTRDI 2026-2027 à 2028-2029

5 FINANCES

5.1 Remboursement de taxes - Matricule 3392-88-3416



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



5.2 Affectation - Fonds dédié au pickleball

6 BÂTIMENTS & CONSTRUCTION

6.1 Dépôt - rapport mensuel des permis émis - octobre 2025

7 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Avenant au contrat de services des solutions d'urgence - CAUCA

7.2 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières

8 URBANISME EN ENVIRONNEMENT

8.1 Calendrier des séances du comité consultatif d'urbanisme

8.2 Dérogation mineure - 407, avenue de la Pointe-Jameson

9 LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

9.1 Renouvellement - droit de passage Club Motoneige Baie Missisquoi

9.2 Renouvellement droit de passage - Club Riverain VTT

9.3 Demande de prolongation de la Route du Richelieu par Tourisme Montérégie

10 TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 Sécurité routière - Ajout de signalisation dans le domaine Champlain

10.2 Dépôt du Bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable - 2024

11 RÉGLEMENTATION

12 AFFAIRES NOUVELLES

13 COMPTES DU MOIS

13.1 Déboursés d'octobre 2025

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse, Mme Mélanie Ménard prend le temps de remercier au nom de son équipe, Ensemble pour Venise-en-Québec - 2025, toutes les personnes qui lui ont fait confiance lors de l'élection du 2 novembre 2025.

Elle prend le temps de remercier tous les citoyens présents dans la salle et précise que dorénavant les assemblées seront un peu plus longues puisque les sujets à l'ordre du jour seront expliqués afin que tout le monde comprenne ce qui est adopté. Elle informe aussi l'assistance que la communication avec les citoyens sera plus présente durant son mandat.

Elle précise aussi que contrairement à ce qui se faisait avant, chaque résolution sera soumise au vote de chacun des conseillères et conseillers, et ce, devant l'assemblée des citoyens. Quant à elle, elle a fait le choix de ne pas voter, sauf lorsqu'elle devra se manifester lorsque requis.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

13637-11-18 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 novembre 2025

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Sylvain Archambault



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 novembre 2025.

Résolu à l'unanimité

Nom	Oui	Non	Absence/Abstention
Mélanie Ménard, mairesse			X
Nathalie Dumas, conseillère	X		
François Leduc, conseiller	X		
Marie-Eve St-Arnaud, conseillère	X		
Sylvain Archambault, conseiller	X		
Martine Gamache, conseillère	X		
Robert Laflèche, conseiller	X		

3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

13638-11-18 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2025

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Sylvain Archambault

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2025.

Résolu à l'unanimité

Nom	Oui	Non	Absence/Abstention
Mélanie Ménard, mairesse			X
Nathalie Dumas, conseillère	X		
François Leduc, conseiller	X		
Marie-Eve St-Arnaud, conseillère	X		
Sylvain Archambault, conseiller	X		
Martine Gamache, conseillère	X		
Robert Laflèche, conseiller	X		

4 DIRECTION GÉNÉRALE

13639-11-18 4.1 Motion de remerciements au conseil municipal - 2021-2025

Il est proposé par Nathalie Dumas, appuyé par François Leduc

DE DÉCERNER une motion de remerciements aux membres du conseil municipal 2021-2025, soit M. Raymond Paquette, maire, Mme Mélanie Ménard et MM. Johnny Izzi, Steve Robitaille, Pierre Lamoureux, Alain Paquin et Sylvain Archambault pour les 4 ans de leur mandat durant lesquels, ils se sont dévoués au bien-être de leur communauté à travers des réalisations diverses et à gérer les ressources financières de la Municipalité avec prudence.

Résolu à l'unanimité

Nom	Oui	Non	Absence/Abstention
Mélanie Ménard, mairesse			X
Nathalie Dumas, conseillère	X		
François Leduc, conseiller	X		



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



Marie-Eve St-Arnaud, conseillère	X		
Sylvain Archambault, conseiller	X		
Martine Gamache, conseillère	X		
Robert Laflèche, conseiller	X		

13640-11-18 4.2 Calendrier des séances ordinaires 2026

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Sylvain Archambault

D'ÉTABLIR les dates de la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026 comme suit :

Les lundis 19 janvier, 16 février, 16 mars, 20 avril, 18 mai, 15 juin, 20 juillet, 17 août, 21 septembre, 19 octobre, 16 novembre et 14 décembre;

D'ÉTABLIR l'heure de la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026 à 19 heures.

Résolu à l'unanimité

Nom	Oui	Non	Absence/abstention
Mélanie Ménard, mairesse		X	
Nathalie Dumas, conseillère	X		
François Leduc, conseiller	X		
Marie-Eve St-Arnaud, conseillère	X		
Sylvain Archambault, conseiller	X		
Martine Gamache, conseillère	X		
Robert Laflèche, conseiller	X		

13641-11-18 4.3 Nomination - Maires suppléants

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Sylvain Archambault

DE DÉSIGNER Sylvain Archambault à titre de maire suppléant jusqu'au 30 juin 2026 et Robert Laflèche à titre de maire suppléant du 1er juillet au 31 décembre 2026.

Résolu à l'unanimité

Nom	Oui	Non	Absence/abstention
Mélanie Ménard, mairesse		X	
Nathalie Dumas, conseillère	X		
François Leduc, conseiller	X		
Marie-Eve St-Arnaud, conseillère	X		
Sylvain Archambault, conseiller	X		
Martine Gamache, conseillère	X		
Robert Laflèche, conseiller	X		



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



13642-11-18 4.4 Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail

ATTENDU QUE La Loi 27 a pour objectif principal d'assurer un environnement de travail sain et sécuritaire à l'ensemble du personnel des organisations;

ATTENDU QUE la Loi sur les normes du travail prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la Municipalité de Venise-en-Québec a adopté une telle politique le 8 janvier 2019 (résolution no 11497-01-08) et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (Loi 27);

ATTENDU QUE la gestion des risques psychosociaux au travail est désormais une obligation légale pour les employeurs québécois, qui doivent intégrer ces risques dans leur plan d'action et programme de prévention en santé et sécurité au travail;

ATTENDU QUE la Loi 27 oblige formellement l'employeur à mettre en place des mécanismes de prévention efficaces adaptés aux réalités de l'entreprise et aux risques spécifiques de chaque secteur d'activité;

ATTENDU QUE la Municipalité de Venise-en-Québec s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens ainsi qu'aux risques psychosociaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Venise-en-Québec ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence, d'incivilité ou de risques psychosociaux dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain.

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Sylvain Archambault

QUE la Municipalité de Venise-en-Québec abroge la Politique de prévention du harcèlement en milieu de travail adoptée le 8 janvier 2019 (résolution no 11497-01-08) ;

QUE la Municipalité de Venise-en-Québec adopte la Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail incluant les risques psychosociaux.

Résolu à l'unanimité

Nom	Oui	Non	Absence/Abstention
Mélanie Ménard, mairesse		X	
Nathalie Dumas, conseillère	X		



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



François Leduc, conseiller	X		
Marie-Eve St-Arnaud, conseillère	X		
Sylvain Archambault, conseiller	X		
Martine Gamache, conseillère	X		
Robert Laflèche, conseiller	X		

- 13643-11-18 4.5 Projet du gouvernement fédéral : Examen du mandat de la Société canadienne des postes

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a annoncé la tenue d'un examen du mandat de la Société canadienne des postes qui aura lieu du 1er octobre 2025 au 31 mars 2026, comme suit :

En théorie, des consultations publiques peuvent être menées afin d'examiner le Protocole du service postal canadien (2009) et d'obtenir le pouls de la population canadienne quant à leurs besoins et à leur utilisation du service postal. Si une consultation était nécessaire, l'objectif serait d'obtenir les points de vue des Canadiens et des parties prenantes pour redéfinir la vision axée sur le service de Postes Canada, dans un contexte où le paysage de l'industrie postale a changé, les besoins des Canadiens ont évolué et le volume de courrier

et de lettres a considérablement diminué au point de miner la viabilité de Postes Canada.

ATTENDU QUE le plan actuel n'indique pas qu'il y aura des consultations publiques ni une participation de l'ensemble des parties prenantes, et attendu que le processus et le cadre de référence de l'examen du mandat n'ont pas encore été annoncés;

ATTENDU QUE le récent rapport de la Commission d'enquête sur les relations de travail a recommandé des coupes de service sous forme de fermeture de bureaux de poste et de réactivation du programme de remplacement des boîtes aux lettres par des boîtes postales communautaires du précédent gouvernement fédéral conservateur;

ATTENDU QUE le gouvernement doit connaître le point de vue des municipalités sur les questions les plus importantes, comme le maintien de Postes Canada à titre de service public, l'importance du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, l'amélioration du Protocole du service postal canadien, le maintien de la livraison à domicile, de la livraison de colis et de la livraison au quotidien, la création d'une banque postale, l'écologisation de Postes Canada, l'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques, la livraison de nourriture, l'amélioration des services de livraison dans les collectivités rurales, éloignées ou autochtones, ainsi que la création de services pour aider les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées à demeurer chez elles aussi longtemps que possible et ainsi assurer le maintien des bons emplois dans les collectivités et l'autonomie financière de Postes Canada;

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Sylvain Archambault

D'ÉCRIRE au ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Joël Lightbound, pour lui demander de re-



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



porter la tenue de l'examen du mandat de Postes Canada tant et aussi long-temps que les activités de Postes Canada ne seront pas stabilisées, que l'incidence de la hausse du prix des timbres ne se sera pas fait sentir et que les volumes de colis ne seront pas le reflet réel de la demande de ce secteur d'activités;

D'INCLURE dans la lettre au ministre Lightbound que tout examen de Postes Canada et du Protocole du service postal canadien soit tenu de manière transparente, publique et approfondie, et comprenne des audiences publiques auxquelles participeront toutes les parties prenantes, dans toutes les régions du Canada.

Résolu à l'unanimité

Nom	Oui	Non	Absence/abstention
Mélanie Ménard, mairesse		X	
Nathalie Dumas, conseillère	X		
François Leduc, conseiller	X		
Marie-Eve St-Arnaud, conseillère	X		
Sylvain Archambault, conseiller	X		
Martine Gamache, conseillère	X		
Robert Laflèche, conseiller	X		

- 13644-11-18 4.6 Municipalité de Saint-Édouard : dénonciation des déversements et dépôts illégaux de contaminants sur les terres agricoles et demande d'intervention immédiate du ministère de l'Environnement - Demande d'appui

CONSIDÉRANT le reportage intitulé « La poubelle du Québec » publié dans le Journal de Montréal du 23 au 25 mai 2025, révélant l'ampleur alarmante des déversements de sols contaminés et des dépôts illégaux sur les territoires de la Montérégie-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE ces pratiques illégales affectent des terres agricoles parmi les plus fertiles du Québec, compromettant la sécurité alimentaire, menaçant la nappe phréatique et nuisant à la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts des municipalités, dont l'adoption de règlements encadrant le remblai, une surveillance accrue, des campagnes de sensibilisation, leurs ressources limitées ne permettent pas d'assurer une protection suffisante de vastes territoires ruraux;

CONSIDÉRANT QUE le problème dépasse largement la capacité d'intervention des municipalités et nécessite une réponse structurée, cohérente et immédiate du gouvernement du Québec, notamment du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour contrer ce phénomène qui affecte tout le territoire de la province de Québec;

CONSIDÉRANT QUE la présence de terre contaminée dans les sols agricoles constitue un risque à court terme pour les cultures, et à long terme pour les sources d'eau potable, l'une des richesses naturelles les plus précieuses du Québec;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



CONSIDÉRANT QUE le système actuel de disposition des matériaux contaminés est déficient et que les incitatifs aux entrepreneurs et aux municipalités doivent être révisés pour encourager des pratiques responsables;

CONSIDÉRANT QUE la lenteur de réaction du ministère de l'Environnement face aux nombreuses alertes et demandes des municipalités constitue un frein à la résolution du problème et envoie un signal préoccupant d'inaction devant une crise environnementale majeure;

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Sylvain Archambault

QUE le conseil municipal de Venise-en-Québec dénonce formellement les déversements et dépôts illégaux de contaminants sur les terres agricoles et interpelle le gouvernement du Québec pour une intervention;

QUE la Municipalité de Venise-en-Québec demande au ministère de l'Environnement de déposer dans les plus brefs délais un plan d'action provincial, clair et concret qui :

- Encadre rigoureusement le transport, le dépôt et la disposition des matériaux contaminés ;
- Prévoit des mécanismes de surveillance renforcée;
- Assure un soutien financier et opérationnel aux municipalités pour contrer les activités illégales sur leurs territoires;
- Offre un appui financier spécifique aux municipalités touchées pour la décontamination des sites contaminés présents sur leurs territoires;
- Restructure les incitatifs actuels afin de favoriser les pratiques responsables.

QUE la Municipalité de Venise-en-Québec déplore la lenteur des réponses ministérielles jusqu'à présent et insiste sur l'urgence d'une mobilisation réelle, structurée et durable à la hauteur de l'enjeu;

QUE la présente résolution soit transmise aux personnes et organismes suivants :

- Au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Bernard Drainville;
- Au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur Donald Martel;
- Au président de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), monsieur Stéphane Labrie;
- À l'Union des producteurs agricoles du Québec (UPA);
- À la députée provinciale d'Iberville, madame Audrey Bogemans;
- À l'Union des municipalités du Québec (UMQ);
- À l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);
- À la Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- À la MRC du Haut-Richelieu;
- À toutes les municipalités de la MRC du Haut-Richelieu.

QUE la Municipalité de Venise-en-Québec exprime sa volonté ferme de collaborer avec le gouvernement pour le développement et la mise en oeuvre de solutions durables sur son territoire et à l'échelle de la province.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



Résolu à l'unanimité

Nom	Oui	Non	Absence/Abstention
Mélanie Ménard, mairesse			X
Nathalie Dumas, conseillère	X		
François Leduc, conseiller	X		
Marie-Eve St-Arnaud, conseillère	X		
Sylvain Archambault, conseiller	X		
Martine Gamache, conseillère	X		
Robert Laflèche, conseiller	X		

13645-11-18 4.7 Nomination des membres des divers comités municipaux

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Sylvain Archambault résolu à l'unanimité

DE NOMMER les membres du conseil sur les comités de la manière suivante :

- Comité de sécurité incendie pour le service intermunicipal : Robert Laflèche, Martine Gamache et Mélanie Ménard comme substitut
- Comité des loisirs : Marie-Eve St-Arnaud et Sylvain Archambault
- Comité consultatif d'urbanisme : Robert Laflèche en tant que président du comité et Martine Gamache en tant que membre élu
- Comité de démolition : Robert Laflèche, Martine Gamache et Sylvain Archambault
- Conseil d'administration de la régie des eaux : François Leduc et Sylvain Archambault et Mélanie Ménard comme substitut
- CA de la S.I.T.E. : Nathalie Dumas
- Comité travaux publics et sécurité routière : François Leduc et Nathalie Dumas
- Coordonnateur des mesures d'urgence : Sylvain Archambault

Résolu à l'unanimité

Nom	Oui	Non	Absence/Abstention
Mélanie Ménard, mairesse			X
Nathalie Dumas, conseillère	X		
François Leduc, conseiller	X		
Marie-Eve St-Arnaud, conseillère	X		
Sylvain Archambault, conseiller	X		
Martine Gamache, conseillère	X		
Robert Laflèche, conseiller	X		

13646-11-18 4.8 Attribution des secteurs d'activités des élu(e)s municipaux

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Sylvain Archambault et résolu à l'unanimité

D'ATTRIBUER la responsabilité des secteurs d'activités suivants aux membres du Conseil :



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



- Direction générale : Mélanie Ménard et Sylvain Archambault
- Finances : Nathalie Dumas et Robert Laflèche
- Travaux publics dont bâtiments municipaux : François Leduc et Sylvain Archambault
- Services techniques dont le réseau d'égout : Sylvain Archambault et François Leduc
- Urbanisme, construction et démolition : Robert Laflèche et Martine Gamache
- Loisirs, culture et communications : Marie-Eve St-Arnaud et Sylvain Archambault
- Sécurité incendie : Martine Gamache et Robert Laflèche
- Règlementation : Nathalie Dumas et Marie-Ève St-Arnaud

Résolu à l'unanimité

Nom	Oui	Non	Absence/Abstention
Mélanie Ménard, mairesse		X	
Nathalie Dumas, conseillère	X		
François Leduc, conseiller	X		
Marie-Eve St-Arnaud, conseillère	X		
Sylvain Archambault, conseiller	X		
Martine Gamache, conseillère	X		
Robert Laflèche, conseiller	X		

13647-11-18 4.9 Dépôt - Déclarations des intérêts pécuniaires 2025 des membres du Conseil

La directrice générale et greffière-trésorière Mme Magali Filocco confirme avoir reçu des élus :

- Mélanie Ménard, mairesse
- Nathalie Dumas, conseillère
- François Leduc, conseiller
- Marie-Ève St-Arnaud, conseillère
- Sylvain Archambault, conseiller
- Martine Gamache, conseillère
- Robert Laflèche, conseiller

Une copie du formulaire SM-70 « déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil » en rapport avec les exigences de l'article 357 et les articles suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Sylvain Archambault

QUE le conseil municipal accuse dépôt des formulaires en séance tenante.

Résolu à l'unanimité

	Oui	Non	Absence/Abstention
Mélanie Ménard, mairesse		X	
Nathalie Dumas, conseillère	X		
François Leduc, conseiller	X		



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



Marie-Eve St-Arnaud, conseillère	X		
Sylvain Archambault, conseiller	X		
Martine Gamache, conseillère	X		
Robert Lafleche, conseiller	X		

13648-11-18 4.10 Nomination de la directrice générale à titre de responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels et désignation de la mairesse comme substitut

ATTENDU que la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1) prévoit, à son article 8, que la personne ayant la plus haute autorité au sein d'un organisme public est responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels et qu'elle peut déléguer, par écrit, tout ou partie de ses fonctions à un membre du personnel;

ATTENDU que la Loi sur l'accès, notamment son article 8.1, précise les fonctions liées à la protection des renseignements personnels au sein des organismes publics et permet la délégation de ces fonctions;

ATTENDU que le Conseil juge opportun de désigner la directrice générale à titre de responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels;

ATTENDU qu'il y a lieu de préciser une mesure de suppléance en cas d'absence, d'empêchement ou de vacance du poste;

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Sylvain Archambault

DE DÉSIGNER Magali Filocco, directrice générale, à titre de responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels de la Municipalité, conformément aux articles 8 et 8.1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;

DE PRÉCISER qu'en cas d'absence, d'empêchement ou de vacance du responsable désigné, les fonctions sont assumées par la personne ayant la plus haute autorité au sein de la Municipalité, soit la mairesse, Mélanie Ménard, laquelle est désignée comme substitut pour l'application de la présente résolution, et ce en conformité avec l'article 8 de la Loi sur l'accès;

D'AUTORISER la responsable ainsi désignée à déléguer, par écrit, tout ou partie de ses fonctions à un ou des membres du personnel, selon les besoins opérationnels, conformément à l'article 8 de la Loi sur l'accès;

DE PUBLIER sur le site Web de la Municipalité le titre, le nom et les coordonnées de la responsable et du substitut, et pour mettre à jour toute documentation interne pertinente, conformément aux exigences de la Loi sur l'accès;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



D'ABROGER toute résolution incompatible antérieurement adoptée relativement à la désignation du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels;

La présente résolution entre en vigueur dès son adoption.

Résolu à l'unanimité

Nom	Oui	Non	Absence/Abstention
Mélanie Ménard, mairesse		X	
Nathalie Dumas, conseillère	X		
François Leduc, conseiller	X		
Marie-Eve St-Arnaud, conseillère	X		
Sylvain Archambault, conseiller	X		
Martine Gamache, conseillère	X		
Robert Laflèche, conseiller	X		

13649-11-18 4.11 Autorisation de signature - Procuration et lettre d'intention d'utiliser le lot 6 387 303 à des fins de conservation

CONSIDÉRANT que la Municipalité sollicite une demande de financement dans le cadre du Plan régional de conservation des milieux humides et hydriques - PRCMH afin de remplacer le ponceau vétuste de la 51e Rue Ouest situé dans un milieu hydrique (cour d'eau sans désignation);

CONSIDÉRANT que la conception du ponceau proposé dans le cadre de la demande de financement au PRCMH contribuera à renforcer la démarche de restauration des milieux humides et hydriques de part et d'autre de la 51^e Rue Ouest;

CONSIDÉRANT la démarche de restauration et d'aménagement d'un milieu humide sur le lot vacant 6 387 303 par « Les Habitations JEANDAMI inc. » via une demande d'autorisation ministérielle s'inscrivant dans cadre du PRCMH;

CONSIDÉRANT que la démarche de « Les Habitations JEANDAMI inc. », vise à solutionner l'entrave au libre écoulement des eaux qui découle de ses travaux de construction, sur la 51^e Rue Ouest en juillet 2022;

CONSIDÉRANT que « Les Habitations JEANDAMI inc. » s'engage à faire don à la Municipalité du lot 6 387 303 à des fins de conservation pour assurer la pérennité de ce nouveau milieu naturel composé de milieux humides une fois les travaux complétés;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit s'engager auprès de la Direction des milieux humides du MELCCFP à utiliser le lot 6 387 303 à des fins de conservation lorsque celui-ci lui sera cédé, et ce, une fois que les travaux d'aménagement des milieux humides et hydriques auront été réalisés par les « Habitations JEANDAMI inc. », conformément aux autorisations du MELCCFP;

CONSIDÉRANT que l'engagement de la Municipalité doit être transmis sous format d'une lettre à l'attention de la Direction des milieux humides du



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



MELCCFP avant la fin du mois de novembre 2025 pour que l'ensemble du projet puisse être éligible à la subvention dans le cadre du PRCMHH;

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Sylvain Archambault

D'AUTORISER la directrice générale, Magali Filocco à signer pour et au nom de la Municipalité de Venise-en-Québec la lettre d'intention d'utiliser le lot 6 837 303 à des fins de conservation;

D'AUTORISER la directrice générale, Magali Filocco à signer pour et au nom de la Municipalité de Venise-en-Québec la procuration autorisant la firme ALPG Consultants inc. à déposer la demande de subvention et à communiquer en notre nom au Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des parcs - MELCCFP, dans le cadre du projet de Création de milieux humides et restauration d'un milieu hydrique à Venise-en-Québec.

Résolu à l'unanimité

Nom	Oui	Non	Absence/Abstention
Mélanie Ménard, mairesse		X	
Nathalie Dumas, conseillère	X		
François Leduc, conseiller	X		
Marie-Eve St-Arnaud, conseillère	X		
Sylvain Archambault, conseiller	X		
Martine Gamache, conseillère	X		
Robert Laflèche, conseiller	X		

13650-11-18 4.12 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles - PTRDI 2026-2027 à 2028-2029

ATTENDU que le Centre de services scolaires des Hautes-Rivières (CSSHR) a transmis à la Municipalité son Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) pour les années 2026-2027 à 2028-2029;

ATTENDU que la Municipalité souhaite collaborer avec le CSSHR afin d'assurer une planification cohérente avec le développement du territoire et les besoins des familles;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance du PTRDI 2026-2027 à 2028-2029;

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Sylvain Archambault

QUE le conseil municipal prend acte du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2026-2027 à 2028-2029 du CSSHR;

QUE le conseil municipal adopte une position favorable à l'égard des orientations et mesures prévues au PTRDI et appuie le CSSHR dans leur mise en œuvre, sous réserve des processus et autorisations municipales applicables;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



QUE copie de la présente résolution soit transmise au Centre de services scolaires des Hautes-Rivières, à la MRC du Haut-Richelieu.

Résolu à l'unanimité

Nom	Oui	Non	Absence-Abstention
Mélanie Ménard, maire		X	
Nathalie Dumas, conseillère	X		
François Leduc, conseiller	X		
Marie-Eve St-Arnaud, conseillère	X		
Sylvain Archambault, conseiller	X		
Martine Gamache, conseillère	X		
Robert Laflèche, conseiller	X		

5 FINANCES

13651-11-18 5.1 Remboursement de taxes - Matricule 3392-88-3416

ATTENDU QUE l'article 1006 du Code municipal du Québec autorise le conseil à ordonner le remboursement de toute somme perçue indûment ou payée par erreur;

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble identifié par le matricule 3392-88-3416 et situé au 405, avenue de la Pointe-Jameson, a acquitté en double le compte de taxes municipales de l'exercice 2025;

ATTENDU QUE les vérifications effectuées par la trésorerie confirment un trop-perçu de 847,62 \$ payé le 1er octobre 2025;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de procéder au remboursement de ce trop-perçu;

Il est proposé par Nathalie Dumas, appuyé par Robert Laflèche

1. D'ordonner, en vertu de l'article 1006 du Code municipal du Québec, le remboursement au propriétaire de l'immeuble identifié par le matricule F 3392-88-3416 et situé au 405, avenue de la Pointe-Jameson, de la somme de 847,62 \$ à titre de paiement en double du compte de taxes municipales 2025.
2. Que le trésorier procède au remboursement selon le mode de paiement initial ou par chèque émis au nom du contribuable, et qu'il effectue les écritures comptables nécessaires, incluant l'ajustement des revenus de taxes, s'il y a lieu.
3. Que les intérêts ou frais, le cas échéant, perçus par erreur relativement à ce paiement en double, soient également remboursés.
4. Que le remboursement soit imputé au poste budgétaire prévu à cette fin et que le compte de taxes du contribuable soit corrigé en conséquence.
5. D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière et le maire à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Résolu à l'unanimité

Nom	Oui	Non	Absent/abstention
Mélanie Ménard, mairesse			X
Nathalie Dumas, conseillère	X		
François Leduc, conseiller	X		
Marie-Eve St-Arnaud, conseillère	X		
Sylvain Archambault, conseiller	X		
Martine Gamache, conseillère	X		
Robert Laflèche, conseiller	X		

13652-11-18 5.2 Affectation - Fonds dédié au pickleball

ATTENDU que le conseil souhaite planifier et financer de manière responsable les investissements requis pour le développement, l'amélioration et l'entretien des installations et équipements liés à la pratique du pickleball sur le territoire municipal;

ATTENDU que la municipalité dispose d'un surplus accumulé non affecté suffisant d'un montant de 15 170 \$;

ATTENDU les dispositions applicables du Code municipal du Québec permettant au Conseil d'établir des fonds réservés à des fins particulières et d'y affecter des sommes provenant du surplus accumulé non affecté;

Il est proposé par Nathalie Dumas, appuyé par Robert Laflèche

DE CONSTITUER un fonds réservé à des fins particulières intitulé « Fonds dédié au pickleball », destiné à financer l'entretien des installations de pickleball de la Municipalité;

D'AFFECTER la somme de 15 170 \$ du surplus accumulé non affecté audit fonds réservé « Fonds dédié au pickleball ».

Résolu à l'unanimité

Nom	Oui	Non	Absence/Abstention
Mélanie Ménard, mairesse			X
Nathalie Dumas, conseillère	X		
François Leduc, conseiller	X		
Marie-Eve St-Arnaud, conseillère	X		
Sylvain Archambault, conseiller	X		
Martine Gamache, conseillère	X		
Robert Laflèche, conseiller	X		

6 BÂTIMENTS & CONSTRUCTION

6.1 Dépôt - rapport mensuel des permis émis - octobre 2025

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour les permis émis du 1er au 31 octobre 2025.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



7 SÉCURITÉ PUBLIQUE

13653-11-18 7.1 Avenant au contrat de services des solutions d'urgence - CAUCA

ATTENDU QUE les parties sont parties à un contrat de répartition des appels incendie valide du 1er mai 2024 au 30 avril 2029 et préalablement signé et daté du 12 juillet 2023;

ATTENDU QUE les parties sont parties à un contrat pour l'application SURVI-Mobile valide du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025 et préalablement signé et daté du 23 septembre 2022;

ATTENDU QUE les parties souhaitent apporter des modifications aux contrats concernant la limitation de responsabilité, la prise de fait et cause et l'obligation d'indemnisation;

ATTENDU QUE la nouvelle clause précise que CAUCA est en mesure de transmettre ou de permettre une commande spécifique, uniquement interprétable par un équipement certifié compatible par le système de répartition utilisé par CAUCA;

ATTENDU QUE CAUCA n'est pas le fournisseur du système de domotique et de ses équipements, CAUCA ne peut être tenue responsable de son installation, de son entretien, de sa performance, de sa compatibilité ou de son fonctionnement général. Par conséquent, CAUCA ne pourra en aucun cas être tenue responsable de tout bris, défaillance, interruption de service, dommage, perte ou tout autre préjudice matériel direct ou indirect résultant de l'utilisation, du mauvais fonctionnement ou de l'intégration de la domotique au sein du service d'incendie. Il revient exclusivement au service d'incendie de s'assurer du bon fonctionnement, de l'entretien et de la sécurité de ses équipements de domotique et de son intégration avec les signaux transmis par CAUCA.

Il est proposé par Martine Gamache, appuyé par Robert Laflèche

D'AUTORISER la directrice générale, Magali Filocco et le directeur du Service de sécurité incendie, Patrick Sauriol à signer pour et au nom de la Municipalité de Venise-en-Québec, l'avenant au contrat de services des solutions d'urgence conclu avec CAUCA précisant que CAUCA n'est pas responsable de l'installation, de l'entretien, de la performance, de la compatibilité ni du fonctionnement des équipements et que toute panne, bris ou dommage lié à la domotique relève du Service de sécurité incendie, qui doit en assurer le bon fonctionnement et la sécurité.

Résolu à l'unanimité

Nom	Oui	Non	Absence/Abstention
Mélanie Ménard, mairesse		X	
Nathalie Dumas, conseillère	X		
François Leduc, conseiller	X		
Marie-Eve St-Arnaud, conseillère	X		
Sylvain Archambault, conseiller	X		
Martine Gamache, conseillère	X		
Robert Laflèche, conseiller	X		



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



13654-11-18 7.2 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en avril 2024, le gouvernement du Québec a établi un nouveau Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise aussi à améliorer la capacité d'intervention des SSI de ces organisations municipales en cas de sinistre, à les aider à se préparer aux éventuelles situations d'urgence et à intervenir rapidement et de manière appropriée lorsque ces événements surviennent, réduisant ainsi leurs conséquences sur la vie, les biens ou l'environnement;

ATTENDU QUE la municipalité de Venise-en-Québec désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Venise-en-Québec prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I et 1 pompier pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année du MSP (1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027) pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut-Richelieu en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Martine Gamache, appuyé par Robert Laflèche

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut-Richelieu.

Résolu à l'unanimité

Nom	Oui	Non	Absence/Abstention
Mélanie Ménard, mairesse		X	
Nathalie Dumas, conseillère	X		
François Leduc, conseiller	X		



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



Marie-Eve St-Arnaud, conseillère	X		
Sylvain Archambault, conseiller	X		
Martine Gamache, conseillère	X		
Robert Laflèche, conseiller	X		

8 URBANISME EN ENVIRONNEMENT

13655-11-18 8.1 Calendrier des séances du comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par Robert Laflèche, appuyé par Martine Gamache

D'ADOPTER le calendrier des séances du comité consultatif d'urbanisme - CCU qui auront lieu tous les deuxièmes lundis de chaque mois, sauf le mardi 13 octobre 2026 :

- Lundi 12 janvier
- Lundi 9 février
- Lundi 9 mars
- Lundi 13 avril
- Lundi 11 mai
- Lundi 8 juin
- Lundi 13 juillet
- Lundi 10 août
- Lundi 14 septembre
- Mardi 13 octobre
- Lundi 9 novembre
- Lundi 7 décembre

Résolu à l'unanimité

Nom	Oui	Non	Absence-Abstention
Mélanie Ménard, mairesse			X
Nathalie Dumas, conseillère	X		
François Leduc, conseiller	X		
Marie-Eve St-Arnaud, conseillère	X		
Sylvain Archambault, conseiller	X		
Robert Laflèche, conseiller	X		

13656-11-18 8.2 Dérogation mineure - 407, avenue de la Pointe-Jameson

CONSIDÉRANT la demande # 2025-00033 : Le requérant présente une demande de dérogation mineure en raison d'éléments non-conformes à la réglementation d'urbanisme, situé au 407, avenue de la Pointe-Jameson soit le lot : 5 106 412 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la présente dérogation a pour but d'autoriser une marge avant de 17.97 mètres soit inférieure à la marge avant minimale de 27,5 mètres calculée selon l'article # 506 du règlement de zonage # 322-2009, afin d'implanter un bâtiment principal plus près de la rue et de respecter la bande riveraine de 10 m en bordure du lac. Également d'autoriser un empiètement du garage existant dans le prolongement avant du bâtiment principal selon l'article # 508 aliéna b) paragraphe 5) au présent règlement de zonage. Le



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



tout tel qu'il appert au plan de localisation préparé par monsieur Frédéric Belleville, arpenteur-géomètre, daté du 30 septembre 2025 et portant le numéro de minute 10 631;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation est conforme aux objectifs du Plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les conditions requises pour qu'une dérogation mineure soit accordée sont respectées;

CONSIDÉRANT que le demandeur subira un préjudice sérieux si la dérogation n'est pas accordée;

CONSIDÉRANT que la présente résolution ne dispense pas le requérant d'obtenir toute autorisation ou tout permis requis par la loi ou tout autre règlement;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été diffusé le 6 octobre 2025 conformément à la loi;

CONSIDÉRANT qu'en date du 31 octobre 2025, la Municipalité n'a reçu aucun commentaire écrit ou verbal sur la demande;

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) du 29 septembre 2025;

Il est proposé par Robert Laflèche, appuyé par Martine Gamache

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure pour le 407, avenue de la Pointe-Jameson soit le lot : 5 106 412 au cadastre du Québec.

Résolu à l'unanimité

Nom	Oui	Non	Absence/Abstention
Mélanie Ménard, mairesse		X	
Nathalie Dumas, conseillère	X		
François Leduc, conseiller	X		
Marie-Eve St-Arnaud, conseillère	X		
Sylvain Archambault, conseiller	X		
Martine Gamache, conseillère	X		
Robert Laflèche, conseiller	X		

9 LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

13657-11-18 9.1 Renouvellement - droit de passage Club Motoneige Baie Missisquoi

CONSIDÉRANT la requête annuelle du Club Motoneige Baie Missisquoi;

CONSIDÉRANT que la portion du sentier qui sera aménagée au Parc Jameson sera balisée de sorte à éviter les luminaires qui ont été installés cette année et ainsi sortir ou accéder au parc près de la route 202.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



Il est proposé par Marie-Eve St-Arnaud, appuyée par Sylvain Archambault

D'ACCORDER un droit de circulation au Club Motoneige Baie Missisquoi pour l'usage des véhicules hors route durant la saison 2025-2026, et ce, pour traverser la route 227, la route 202, le parc Jameson ainsi que la 27e Rue Est.

Résolu à l'unanimité

Nom	Oui	Non	Absence/abstention
Mélanie Ménard, mairesse		X	
Nathalie Dumas, conseillère	X		
François Leduc, conseiller	X		
Marie-Eve St-Arnaud, conseillère	X		
Sylvain Archambault, conseiller	X		
Martine Gamache, conseillère	X		
Robert Laflèche, conseiller	X		

13658-11-18 9.2 Renouvellement droit de passage - Club Riverain VTT

CONSIDÉRANT la demande annuelle du Club Riverain V.T.T.;

Il est proposé par Marie-Eve St-Arnaud, appuyée par Sylvain Archambault

D'AUTORISER le passage des VTT pour la saison 2025-2026 sur la Route 227, la Route 202 ainsi que l'avenue Venise Ouest.

Résolu à l'unanimité

Nom	Oui	Non	Absence/Abstention
Mélanie Ménard, mairesse		X	
Nathalie Dumas, conseillère	X		
François Leduc, conseiller	X		
Marie-Eve St-Arnaud, conseillère	X		
Sylvain Archambault, conseiller	X		
Martine Gamache, conseillère	X		
Robert Laflèche, conseiller	X		

13659-11-18 9.3 Demande de prolongation de la Route du Richelieu par Tourisme Montérégie

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Montérégie est le promoteur de la Route du Richelieu et qu'en collaboration avec ses partenaires, l'association touristique régionale vise à relancer la Route du Richelieu pour doter la destination d'un produit d'appel qui renforcera la notoriété et l'attractivité de l'ensemble de la Montérégie;

CONSIDÉRANT QUE le tracé actuel se termine à St-Jean-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE Venise-en-Québec représente un pôle prospère et de choix pour bonifier les activités et les hébergements proposés par la Route,



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



renforçant son nouveau positionnement, la source d'approvisionnement de la rivière qu'est le Lac Champlain, ainsi que sa transfrontalité;

CONSIDÉRANT QUE le prolongement de la Route du Richelieu vers Venise-en-Québec, en passant par Sabrevois, Henryville et Saint-Sébastien, permettra d'apporter des retombées favorables pour la région;

CONSIDÉRANT QUE cette prolongation demandera d'installer des panneaux de signalisation sur le territoire de la municipalité et d'en faire l'entretien;

Il est proposé par Marie-Eve St-Arnaud, appuyée par Sylvain Archambault

D'APPROUVER la modification du trajet de la Route du Richelieu vers Venise-en-Québec;

D'AUTORISER l'installation de la signalisation lorsque des panneaux doivent être installés sur le réseau routier dont notre municipalité a la responsabilité d'entretien;

D'AUTORISER la présence du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) sur notre territoire;

DE RECONNAÎTRE ce projet clés en main comme essentiel au développement économique et au rayonnement de la Route du Richelieu.

Résolu à l'unanimité

Nom	Oui	Non	Absence/Abstention
Mélanie Ménard, mairesse			X
Nathalie Dumas, conseillère	X		
François Leduc, conseiller	X		
Marie-Eve St-Arnaud, conseillère	X		
Sylvain Archambault, conseiller	X		
Martine Gamache, conseillère	X		
Robert Laflèche, conseiller	X		

10 TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU

13660-11-18 10.1 Sécurité routière - Ajout de signalisation dans le domaine Champlain

CONSIDÉRANT que pour des raisons de sécurité, notamment durant la saison hivernale, il est préférable de changer la direction du sens unique sur l'avenue Champlain;

CONSIDÉRANT que pour améliorer la visibilité au niveau des boîtes postales dans le Domaine Champlain, il y a lieu d'installer un panneau Arrêt;

Il est proposé par François Leduc, appuyé par Sylvain Archambault

D'AUTORISER l'inversion du sens unique de l'avenue Champlain et de procéder à l'installation d'un panneau Arrêt au niveau des boîtes postales du



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Domaine Champlain, puisque la visibilité y est réduite à cause de la disposition des boîtes postales en question.

Résolu à l'unanimité

Nom	Oui	Non	Absence/Abstention
Mélanie Ménard, maire		X	
Nathalie Dumas, conseillère	X		
François Leduc, conseiller	X		
Marie-Eve St-Arnaud, conseillère	X		
Sylvain Archambault, conseiller	X		
Martine Gamache, conseillère	X		
Robert Laflèche, conseiller	X		

10.2 Dépôt du Bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable - 2024

Le Conseil prend acte du dépôt du Bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2024 déposé par la directrice générale et greffière-trésorière et déclare en avoir reçu copie.

11 RÉGLEMENTATION

12 AFFAIRES NOUVELLES

La maire, Mélanie Ménard apporte les points suivants :

1. Levée du drapeau confectionné par les enfants de la garderie Étincelle d'énergie au parc de la Culture dans le cadre de la Semaine des tout-petits au Québec
2. Soirée Casino Fondation pour l'enfance Jacques Landry : grand succès
3. Guignolée du CAB régional d'Henryville : besoin de bénévoles pour la collecte du samedi 29 novembre 2025
4. Dépouillement du sapin de Noël : grande participation

13 COMPTES DU MOIS

13661-11-18 13.1 Déboursés d'octobre 2025

Il est proposé par Nathalie Dumas, appuyé par Robert Laflèche et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER les chèques émis et les paiements directs exécutés durant la période du mois d'octobre 2025, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 2 511,98 \$;

D'ENTÉRINER les engagements au montant de 740 037,78 \$ tel qu'indiqué dans l'annexe 1.

Résolu à l'unanimité



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



Nom	Oui	Non	Absence-Abstention
Mélanie Ménard, mairesse		X	
Nathalie Dumas, conseillère	X		
François Leduc, conseiller	X		
Marie-Eve St-Arnaud, conseillère	X		
Sylvain Archambault, conseiller	X		
Martine Gamache, conseillère	X		
Robert Laflèche, conseiller	X		

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

Quarantaine de citoyens présents

13662-11-18 15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé.

Il est proposé par Mélanie Ménard appuyé par Sylvain Archambault et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance ordinaire à 19 h 41.

Résolu à l'unanimité

Nom	Oui	Non	Absence/Abstention
Mélanie Ménard, mairesse		X	
Nathalie Dumas, conseillère	X		
François Leduc, conseiller	X		
Marie-Eve St-Arnaud, conseillère	X		
Sylvain Archambault, conseiller	X		
Martine Gamache, conseillère	X		
Robert Laflèche, conseiller	X		



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Mélanie Ménard

Mélanie Ménard
Mairesse

Magali Filocco

Magali Filocco
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

Magali Filocco

Magali Filocco
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Mélanie Ménard, Mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mélanie Ménard

Mélanie Ménard
Mairesse

LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION PAR LE CONSEIL.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



ANNEXE 1

Liste des déboursé du 27 septembre 2025 au 31 octobre 2025		
CHÈQUES	DATE	MONTANT
J. GAGNÉ EXCAVATION INC.	25-10-01	953.14 \$
MÉNARD, MÉLANIE	25-10-01	82.43 \$
SAURIOL, CAROLINE	25-10-01	200.00 \$
WEISER, LAWRENCE	25-10-02	1 276.41 \$
DÉBIT		2511.98
ARCHAMBAULT, SYLVAIN	25-10-01	70.09 \$
DE GRAND MAISON, ÉRIC	25-10-01	59.89 \$
DESJARDINS	25-10-01	150.00 \$
RÉGIE I.A.E.P.H.V.	25-10-01	103 476.23 \$
SERVICE DE CARTES DESJARDINS	25-10-02	5 000.00 \$
ALARME JP COM INC.	25-10-10	11 775.71 \$
ALPG CONSULTANT	25-10-10	1 724.63 \$
AMILIA	25-10-05	318.51 \$
BÉLANGER SAUVÉ	25-10-10	215.00 \$
BLANKO	25-10-10	7 933.28 \$
BORDO, LANA	25-10-10	900.32 \$
BOUTHILLIER, LUKAS	25-10-10	21 841.26 \$
CADIEUX, SOPHIE	25-10-10	5 712.00 \$
BENEVA	25-10-10	3 747.73 \$
CBC 2010 INC.	25-10-10	2 554.74 \$
CHEM ACTION INC.	25-10-10	344.93 \$
CLAUDE & FRANÇOIS PHÉNIX & FILS INC.	25-10-10	60 866.51 \$
COURTEMANCHE-LAPIERRE LAURA	25-10-10	35.00 \$
ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC.	25-10-10	7 776.34 \$
DISTRIBUTION LAZURE INC.	25-10-10	1 415.94 \$
ÉCHO-TECH H2O INC.	25-10-15	2 408.23 \$
ENTRETIEN PRÉVENTIF RONDEAU ET FILS	25-10-10	689.85 \$
C.T. ENTRETIEN GÉNÉRAL INC.	25-10-10	4 970.91 \$
ENVIRO 5 INC.	25-10-10	7 291.85 \$
D'ESPACE MUNI	25-10-10	109.23 \$
EUROFINS / ENVIRONEX	25-10-10	2 360.08 \$
EXCAVATION ST-PIERRE ET TREMBLAY	25-10-10	3 987.78 \$
GAGNÉ MARTIN	25-10-10	350.00 \$
G.E.S.T.I.M. INC.	25-10-10	5 515.92 \$
MONTESTRIE AUTORAMA	25-10-10	190.69 \$
HUARD EXCAVATION INC.	25-10-10	23 292.57 \$
HYDRO QUÉBEC	25-10-10	2 435.75 \$
IHR-INFORMATIQUE	25-10-10	517.39 \$
INTER CLÔTURES STRUCTURA	25-10-10	16 636.04 \$
JAGUAR MÉDIA	25-10-10	229.95 \$
K2 GÉOSPATIAL	25-10-10	183.96 \$
LALONDE NICOLE	25-10-10	35.00 \$
LAPLANTE DAVID	25-10-10	1 075.02 \$
JLD-LAGUÉ	25-10-10	6.90 \$
LIBRAIRIE LARICO INC.	25-10-10	370.13 \$
LIBRAIRIE MODERNE	25-10-10	754.06 \$
LONGUS EQUIPEMENT INC.	25-10-10	6 898.50 \$
LUSSIER KARINE	25-10-10	1 632.00 \$
MASSÉ DOMINIC	25-10-10	35.00 \$
MINISTRE DES FINANCES	25-10-10	155 552.00 \$
M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	25-10-10	33 694.68 \$
MUNICIPALITÉ D'HENRYVILLE	25-10-10	10 837.43 \$
PAPETERIE COWANSVILLE	25-10-10	201.13 \$
PITNEY BOWES	25-10-10	583.38 \$
PITRE THÉRÈSE	25-10-10	1 856.40 \$
POMPEX INC	25-10-10	6 736.85 \$
PORTES DE GARAGE RSM	25-10-10	1 217.28 \$
PROANIMA	25-10-10	1 896.15 \$
PROANIMA	25-10-14	1 433.46 \$
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	25-10-10	6 243.17 \$
RCCT INC.	25-10-10	2 075.30 \$
RÉAL HUOT INC.	25-10-10	180.79 \$
ROBICHAUD DIANE	25-10-10	35.00 \$
8292787 CANADA INC/ROCHELEAU	25-10-10	1 569.62 \$
RYAN NATALIE	25-10-10	129.37 \$
SANIBERT	25-10-10	1 607.79 \$
TÉLUS-ADT	25-10-10	772.49 \$
SERVICE DE CARTES DESJARDINS	25-10-10	5 700.53 \$
S.I.T.E. DU LAC CHAMPLAIN	25-10-10	50 000.00 \$
ST-JEAN CAROLE	25-10-10	1 530.00 \$
STEEVE GAUVIN SON ET LUMIÈRES	25-10-10	3 308.40 \$
TÉLUS	25-10-10	170.47 \$
TENAQUIP	25-10-10	342.15 \$
TRANSCOPIES	25-10-10	197.25 \$
UNI-SELECT CANADA INC.	25-10-15	21.64 \$
VOX AVOCATS INC.	25-10-10	6 869.75 \$
PROANIMA	25-10-15	358.37 \$
FILGO	25-09-30	109.66 \$
FILGO	25-10-15	2 241.75 \$
EXPLOSIUM COMMUNICATION VISUELLE	25-10-15	1 480.36 \$
MARCHÉ VENISE	25-10-15	273.15 \$



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



O'REILLY DAPHNÉE	25-10-16	200.00 \$
BC2 GROUPE CONSEIL INC.	25-10-16	201.21 \$
CGI ENVIRONNEMENT INC.	25-10-16	13 391.99 \$
CLAUDE & FRANÇOIS PHÉNIX & FILS INC.	25-10-20	24 094.00 \$
COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC	25-10-16	3 097.40 \$
DIALOGUE TECHNOLOGIES INC.	25-10-16	34.01 \$
EXPRESS MAG	25-10-16	409.13 \$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	25-10-16	656.73 \$
HYDRO QUÉBEC	25-10-21	7 529.84 \$
ICIMÉDIA INC.	25-10-16	62.40 \$
JANSEN INDUSTRIE	25-10-20	2 747.90 \$
UNI-SELECT CANADA INC.	25-10-16	156.59 \$
AGC SERVICES TECHNIQUE INC.	25-10-16	596.73 \$
L'HOMME ET FILS ENR	25-10-22	3 715.78 \$
AMAZON CANADA	25-10-22	702.09 \$
AMAZON CANADA	25-10-22	374.30 \$
MARTECH INC.	25-10-27	2 512.78 \$
ALPG CONSULTANT	25-10-31	5 518.80 \$
AMAZON CANADA	25-10-31	1 182.25 \$
LA CARGAISON	25-10-31	17 246.25 \$
DHC AVOCATS	25-10-31	45.99 \$
EMCO CORPORATION	25-10-31	2 954.45 \$
G.E.S.T.I.M. INC.	25-10-31	4 065.98 \$
GROUPE SYNERGIS INC.	25-10-31	4 742.72 \$
HYDRO QUÉBEC	25-10-31	1 514.78 \$
LONGUS EQUIPEMENT INC.	25-10-31	6 898.50 \$
NATURIVE INC.	25-10-31	4 024.13 \$
DUPONT-ENERGIE	25-10-31	416.52 \$
POMPEX INC	25-10-31	1 399.53 \$
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	25-10-31	4 599.00 \$
RYAN NATALIE	25-10-31	207.27 \$
SERVICES MEC INC.	25-10-24	1 449.52 \$
VILLE DE BEDFORD	25-10-31	<u>6 168.02 \$</u>
		<u>740 037.28 \$</u>
		<u>SOUS-TOTAL</u>
		<u>742 549.26 \$</u>
		<u>Salaires du 27-09-2025-31-10-2025</u>
		<u>164 332.92 \$</u>
Engagements:		GRAND-TOTAL
		<u>906 882.18 \$</u>